



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 51984

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville de lui donner des indications sur le statut des prestations sociales versées par les comités des oeuvres sociales et les amicales des personnels des communes. Il souhaite savoir dans quelle mesure ces prestations sociales, versées par des associations dont le but est l'aide sociale, financées quasi exclusivement par la collectivité publique employeuse, peuvent être assimilées aux prestations sociales versées par les comités d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51984

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5794

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)